

Capitaine polyvalent pour vedette à passagers « Le passeur » entre les ports d'Étel et du Magouër à Plouhinec – saison 2025

Régisseur d'une régie de recettes

2 postes à pourvoir en CDD :

- **1 principal :**
 - **temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2025**
- **1 secondaire :**
 - **temps non complet (2.5 jours/semaine) du 28 juin au 31 août 2025**

Titres requis et à jour pour l'ensemble de la saison :

BACPN (ou brevet supérieur)

Certificat de Radiotéléphoniste Restreint (CRR)

Certificat d'enseignement médical de niveau 1 (EM 1)

Permis B (pour approvisionnement en carburant)

Afin d'assurer la saison du Passeur Etel-Plouhinec, le syndicat mixte recherche 2 capitaines polyvalents pour vedettes à passagers. Vous devez être a minima être titulaire du BACPN avec l'expérience de la navigation permettant de s'adapter aux conditions particulières de la zone de navigation sur la rivière d'Étel (marnage, courants, vents).

Durant ces embarquements, vous assurerez les fonctions suivantes :

MARIN

- Commandement et pilotage du navire,
- Manœuvre d'accostage et d'appareillage,
- Conduite des installations de propulsion,
- Embarquement et débarquement des passagers,
- Sécurité et confort des passagers durant la traversée,
- Vente, contrôle des titres de transport et tenue de la régie de recettes en lien avec le Trésor Public
- Entretien général et maintenance opérationnelle courante (essence) du bateau,
- Accueil et comptage des passagers avec échanges d'informations sur les missions du syndicat.

La mise en service de l'activité saisonnière de transport maritime s'effectuera du 5 avril 2025 (début des vacances de printemps) au 28 septembre 2025, de la manière suivante :

- du 5 avril au 4 mai : tous les jours sauf le lundi
- du 6 mai au 30 juin : mardis matins, week-ends et jours fériés
- du 1^{er} juillet au 31 août : tous les jours (si deux marins) / fermé lundi si 1 marin
- du 1^{er} septembre au 14 septembre : tous les jours sauf le lundi
- du 16 septembre au 28 septembre : mardis matins et week-ends

REGISSEUR DE RECETTES : le régisseur est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des

pièces comptables qu'il a reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a éventuellement effectuée. L'encaissement des usagers s'effectue à bord par carte bancaire, chèque ou espèces.

Procédure informatique spécifique pour le dépôt des fonds et suivi.

MODALITÉS

- Rémunération forfaitaire de 89,50 € brut par jour d'embarquement + indemnités de repas (17,19 € brut/jour)
- Véhicule de service mis à disposition pour l'approvisionnement en carburant du navire (plein en station à Erdeven puis transport par réservoirs homologués jusqu'à Etel)

Envoyer CV et lettre de motivation, en y indiquant votre n° de marin :

Monsieur le Président

Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Parc de Keravéon - 56410 ERDEVEN

02 97 55 50 89 - accueil@gavres-quiberon.fr

Plus d'information sur le service : <https://www.gavres-quiberon.fr/fr/le-passeur>

